

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Gestion durable des eaux de pluie: coup de chapeau pour le bassin versant

CausapscaI, le 23 septembre 2020 - L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche est très fier d'annoncer que les projets du Programme de gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) déposés par trois municipalités du bassin versant ont été acceptés. La municipalité de Matapédia et les villes de CausapscaI et Amqui ont été retenues pour ce programme du MAMH. Les projets seront répartis sur trois ans. Ils visent à réaliser des travaux d'aménagements de gestion durable de l'eau de pluie. Des 10 projets acceptés au Québec, les 3 projets ayant lieu dans le bassin versant des rivières Matapédia et Restigouche ont été acceptés.

Des municipalités qui s'adaptent aux changements climatiques

Pourquoi est-ce si important de réaliser des travaux pour mieux gérer de façon durable les eaux de pluie? Nous cohabitons avec la rivière Matapédia. Nous sommes tous riverains par les trous d'hommes, même si nous sommes éloignés de la rive, et cela de l'amont jusqu'à l'aval. Auparavant, les aménagements traditionnels étaient du tout-à-l'égout, les gouttières étaient parfois même connectées au réseau municipal pluvial. Nous réalisons depuis les années 90 les impacts importants dans l'écosystème aquatique causés par le tout-à-l'égout. Quand toute cette eau de pluie draine les rues des quartiers résidentiels et commerciaux sans infiltration, cela cause un apport en polluants aux cours d'eau et il y a peu de recharge des nappes phréatiques, notre précieuse réserve en cas de sécheresse.

Le processus avant le dépôt du projet

Depuis 2005, la problématique du ruissellement urbain fait partie des enjeux prioritaires du Plan Directeur de l'Eau (PDE). Dans le projet récent "Des jardins de pluie pour le saumon", chapeauté par la CGRMP et en partenariat avec l'OBVMR, des études de faisabilité ont été produites par des ingénieurs, dont M. Gilles Rivard, ing. M. Sc., vice-président en hydrologie urbaine chez Lasalle | NHC pour ces trois municipalités afin de suggérer des solutions d'aménagements pour une meilleure gestion durable des eaux de pluie dans certains quartiers ciblés. En novembre 2018, une rencontre organisée par l'OBVMR et tenue à CausapscaI a rassemblé plus d'une vingtaine d'acteurs municipaux, travaux publics, MRC et autres partenaires. Le but était de prendre en compte les besoins et contraintes des municipalités dans les études de faisabilité. Ces études sont accessibles sur notre site: www.obvmr.org/outils, partie **aires de drainage urbaines**. Le projet Rés-Alliance avait aussi lieu en parallèle et visait à modéliser l'effet des changements climatiques sur le ruissellement urbain et ainsi prioriser les actions à venir.

Les projets déposés au PGDEP se démarquaient par tout le travail effectué en amont par les acteurs du bassin versant. C'est un travail de longue haleine que les municipalités ont réalisé afin d'honorer toutes les étapes nécessaires à la compréhension avant d'enclencher le processus vers la réalisation.

Vers la réalisation

Les quatre mots: **Ralentir, répartir, capter et infiltrer** porteront encore davantage leur sens lors de l'amorce des travaux en 2021. C'est un bel exemple de partenariat dans le bassin versant pour ce type de projet innovant. C'est de l'argent neuf indépendant des fonds publics des municipalités. Le montant global de ces subventions pour les 3 projets est de 256 000\$. La population sera témoin de façons non-traditionnelles de concevoir des aménagements municipaux grâce à ces projets pilotes où les méthodes de gestion durable des eaux de pluie seront testées. On se démarque et c'est l'occasion de réaliser un riche transfert de connaissances. Cela ne peut être qu'inspirant pour l'avenir. Nous sommes assurés que l'effet d'entraînement en inspirera d'autres!

-30-



Rencontre avec M. Gilles Rivard, ing. M. Sc et présentation des études de faisabilité par les ingénieurs de Lasalle, novembre 2018



Projet “Fleurons dans nos rives” au stationnement de Matamajaw à Causapsal, 2017

